



9.1

DEC_0128_2025

DÉCISION DU PRÉSIDENT

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC DAVID DUCASTEL POUR UNE SOIRÉE QUIZZ THÉMATIQUE PETITE ENFANCE LE 6 OCTOBRE 2025

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDERANT que l'une des missions du RPE, inscrite au Référentiel National des Relais Petite Enfance, est d'accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques des assistants maternels, notamment par la proposition de temps d'échanges thématiques et de réunions d'informations sur le développement du jeune enfant ;

CONSIDERANT la proposition de M David DUCASTEL, d'animer une soirée d'informations et d'échanges sous forme d'un quiz, sur la thématique générale du développement de l'enfant le 6 octobre 2025 de 19h30 à 21h30 ;

Le Président décide de signer la convention de prestation d'intervention du 6 octobre 2025, pour les Relais Petite Enfance de Routot et de Quillebeuf sur Seine, proposée par M David DUCASTEL, domicilié 156 résidence Santos Dumont, 76230 Quincampoix, pour un coût total de 600 € TTC, comprenant la prestation forfaitaire (préparation/animation/support/déplacement/administratif) et la mise en place.

Fait à Pont-Audemer, le 7 juillet 2025

Le Président

Francis COUREL

